

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments commémoratifs Question écrite n° 128021

Texte de la question

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants à propos des monuments aux morts présents dans chaque commune de France et rappelant le sacrifice de millions de soldats qui ont fait don de leur vie à la Patrie. Ces monuments méritent d'être respectés en raison de leur caractère « sacré ». Pourtant il arrive qu'ils soient profanés, parfois volontairement, mais aussi par erreur, négligence, maladresse ou inconscience. Il arrive aussi qu'à proximité immédiate soient placés des containers de couleur vive destinés à y déposer des ordures ménagères, bouteilles ou papiers. Une telle promiscuité est outrageante. Aussi pour éviter de telles situations, il lui demande si des mesures pourraient être prises afin de garantir et préserver le respect de ces monuments.

Données clés

Auteur: M. Alain Marc

Circonscription: Aveyron (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 128021

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre **Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1197 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)